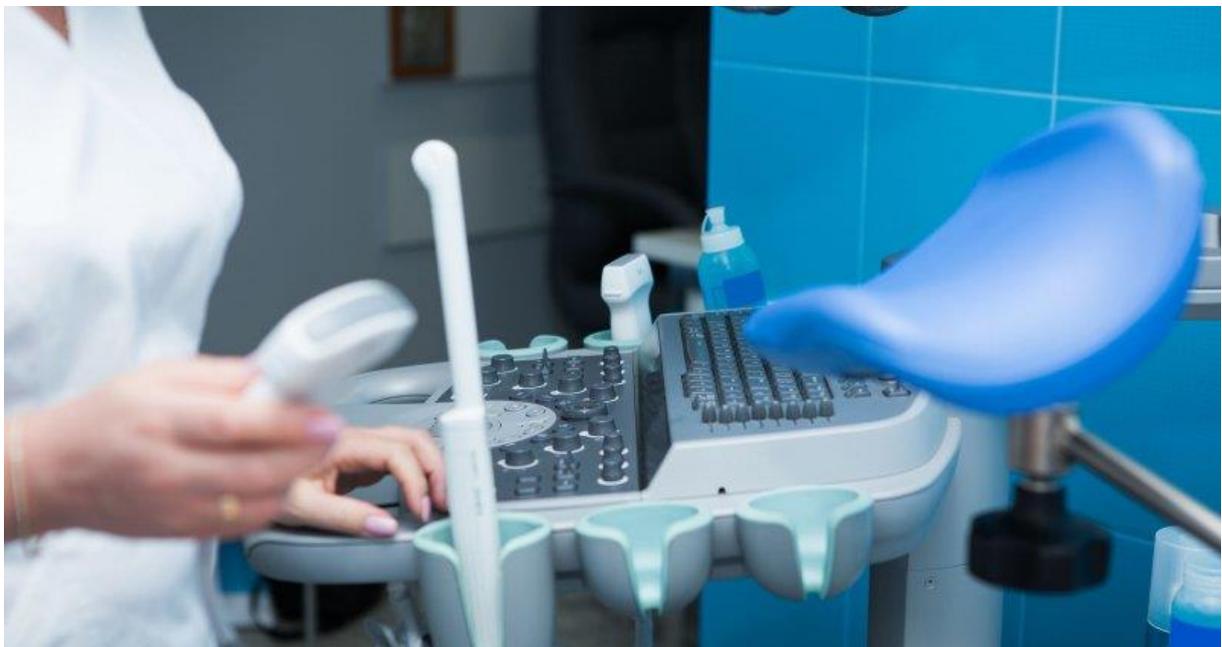


Discussion sur l'avortement, le don d'ovules et la GPA : le ministère fédéral de la Santé nomme une commission

mardi 28 février 2023



/viktoriya, stock.adobe.com

Berlin – Afin de clarifier la nouvelle version de la médecine de la reproduction et l'avenir du paragraphe 218 sur l'avortement dans le Code pénal, le gouvernement fédéral a mis en place une commission chargée de traiter les questions controversées au cours des douze prochains mois.

Comme convenu dans l'accord de coalition, la « Commission sur l'autodétermination reproductive et la médecine de la reproduction » doit examiner comment l'avortement peut être réglementé en dehors du code pénal. Une autre tâche est l'examen de la légalisation du don d'ovules et de la GPA altruiste.

Les 18 membres de la commission ont maintenant été déterminés, une liste de noms est disponible pour le *Deutsches Ärzteblatt*. Il y a 15 femmes et trois hommes experts de la médecine, de l'éthique et des domaines du droit constitutionnel, du droit de la famille et du droit public.

Parmi les médecins figurent Stephanie Wallwiener, gynécologue et chef de section du centre obstétrique et périnatal de l'hôpital universitaire de Heidelberg. Katharina Hancke est directrice adjointe de la clinique du département d'obstétrique et de gynécologie de l'hôpital universitaire d'Ulms, où elle dirige également le centre de fertilité et d'hormones. Elle est également membre du conseil consultatif scientifique de l'Association médicale allemande.

Parmi les éthiciens du comité figure Christiane Wooten, ancienne présidente du Conseil d'éthique allemand et professeure d'éthique et de théorie de la médecine à l'Université de Cologne. Sigrid Graumann est professeure d'éthique au département d'éducation curative et de soins infirmiers de l'Evangelische Hochschule Rheinland-Westfalen-Lippe, où elle est également rectrice. Elle est également membre du Conseil d'éthique allemand, où elle travaille également sur les questions de GPA et de don d'ovules.

Claudia Wiesemann est directrice de l'Institut d'éthique et d'histoire de la médecine au Centre médical universitaire de Göttingen et a été membre du Conseil d'éthique allemand et membre du Comité central d'éthique de l'Association médicale allemande (ZEKO) pendant sept ans.

Marika Böhm, professeure de sexologie et de planification familiale à l'Université des sciences appliquées de Merseburg, travaillera également au sein de la commission. Daphne Hahn est scientifique de la santé à l'Université des sciences appliquées de Fulda et étudie actuellement les expériences et les situations de vie des femmes enceintes involontairement dans le cadre du projet « Elsa ». Bernhard Strauß est psychanalyste et psychothérapeute psychologique spécialisé dans la thérapie de groupe et directeur de l'Institut de médecine psychosociale, de psychothérapie et de psycho-oncologie de l'hôpital universitaire d'Iéna.

Le droit fortement représenté

Étant donné que la question de la Commission soulève de nombreuses questions juridiques, huit avocates et deux avocats sont impliqués. Il s'agit notamment de Frauke Brosius-Gersdorf, qui enseigne le droit public et le droit constitutionnel à l'Université de Potsdam et a été membre de la Commission centrale d'éthique de l'Association médicale allemande (ZEKO). Paulina Starski est professeur de droit public à l'Université de Fribourg. Bettina Weißer est directrice de l'Institut de droit pénal étranger et international de l'Université de Cologne.

Maria Wersig est avocate et professeure de fondements juridiques du travail social à la Faculté de Diaconie, de santé et d'affaires sociales de l'Université des sciences appliquées et des arts de Hanovre et présidente de l'Association des femmes juristes. Liane Wörner est titulaire de la chaire de droit pénal, de droit de procédure pénale, de droit médical et de théorie juridique à l'Université de Constance.

Susanne Lilian Gössl est directrice de l'Institut de droit international privé et de droit comparé. Ute Sacksofsky est vice-présidente de la Cour d'État de Hesse et professeure à l'Institut de droit public de l'Université de Francfort. Friederike Wapler est titulaire de la chaire de philosophie juridique et de droit public à l'Université de Mayence. Tobias Helms de

l'Université de Marburg est également impliqué, son professorat se concentre sur le droit de la famille et des successions.

L'avocat médical Jochen Taupitz est également représenté. Entre 1995 et 2022, il a été membre et, à partir de 2016, président de la Commission centrale d'éthique de l'Association médicale allemande. Il est membre du Conseil allemand d'éthique et directeur général de l'Institut de droit médical allemand, européen et international, de droit de la santé et de bioéthique des universités de Heidelberg et de Mannheim.

La commission est située au ministère fédéral de la Santé (BMG), mais les ministères de la Justice et de la Famille ont également participé à la nomination. Selon le BMG, la Commission doit se réunir « bientôt », apparemment aucune date commune n'a été initialement trouvée.